



Action et activation, les liaisons dangereuses



Avant-propos

Action citoyenne. Action collective. Activation sociale, citoyenne et professionnelle. Recherche active d'emploi. Citoyenneté active... Autant d'expressions véhiculées au sein du monde associatif, dans sa diversité. Au départ d'un ancrage dans le secteur de l'Éducation permanente, Philippe Pierson pointe les confusions de langage autour des notions d'action et d'activation. Des glissements de sens qui disent quelque chose des évolutions en marche au sein du secteur associatif et des politiques publiques ?



Le Cefoc (Centre de formation Cardijn) est une association d'Éducation permanente qui organise chaque année une cinquantaine de groupes de formation en Belgique. Ces groupes rassemblent des personnes issues ou solidaires des milieux populaires. Les différentes formations proposées visent à s'interroger sur le sens de la vie, à réfléchir à comment vivre ensemble de manière citoyenne, en agissant dans le sens d'une société plus démocratique et plus solidaire.

Dans le prolongement de ses activités de formation, le Cefoc publie chaque année de courts textes d'analyse et une étude. Les thématiques abordées trouvent leur source dans les réflexions mises sur la table par les participants aux formations. Les textes sont destinés aux acteurs du monde associatif et à tout citoyen à la recherche d'outils de compréhension de la société susceptibles de favoriser l'émancipation et la mobilisation individuelles et collectives.

« *Mal nommer les choses, c'est ajouter au malheur du monde.* »

A. Camus

L'action à toutes les sauces

Le 10 octobre 2018, Alda Greoli, Ministre de la culture, de l'enfance et de l'Éducation permanente pour la Fédération Wallonie-Bruxelles, publiait un communiqué de presse à propos de la réforme du décret relatif au soutien de l'action associative dans le champ de l'Éducation permanente¹. Elle affirmait : « *Cet important décret reconnaît et subventionne quelque 280 associations porteuses d'un travail exigeant d'expression, d'analyse critique, de débat et d'action collective de citoyens organisés et associés sur la plupart des enjeux sociétaux contemporains.* »² La ministre se réjouissait : cette réforme « *constitue une avancée conséquente pour les enjeux démocratiques, citoyens et participatifs actuels* » car « *L'action associative est porteuse des droits humains, émancipatrice et critique.* » Selon elle, l'Éducation permanente est « *un secteur indispensable à la vitalité démocratique. Il permet à des citoyens de toutes conditions et de toutes origines de véritablement prendre leur place dans le débat démocratique.* » Et d'ajouter : « *J'ai entendu des parlementaires se demander s'il fallait financer des gens qui nous critiquent. Évidemment qu'il le faut !* »³

En effet, il n'est pas banal qu'un pouvoir public finance des associations dont l'essence du travail est d'élaborer des processus de réflexion critique et d'action citoyenne susceptibles de remettre en question des politiques publiques. Dans le contexte actuel où les actions du monde associatif sont bien souvent malmenées, tant au plan local qu'au niveau international, cette posture apparaît rassurante. Mais ne nous y trompons pas, les choses ne sont pas si simples. Quand elle porte sa casquette de ministre de l'action sociale à la Région wallonne, la même Alda Greoli affirme qu'« *on ne va pas*

laisser les gens dans la débrouille mais il faut les responsabiliser en mettant fin à l'assistanat »⁴ tout en incitant les allocataires sociaux à « *faire du bénévolat pour contribuer à la vitalité de la société* ». Quant à leurs relations avec les professionnels des Centres Publics d'Action Sociale (CPAS), la ministre affirme : « *Dans certains cas, il faudra des conditions, dans d'autres, de l'accompagnement* ». Selon elle, c'est une façon de ne plus voir le citoyen comme quelqu'un qui doit être aidé ou assisté mais comme quelqu'un qui est « *debout, responsable et émancipé* ». Voilà une toute autre façon d'envisager l'émancipation et une toute autre vision de l'action sociale, pas vraiment dans la même dynamique que celle évoquée précédemment...

Mis bout à bout, ces discours révèlent des confusions qui font appel à des imaginaires, à des valeurs et à des projets de société bien différents voire opposés sur le fond. Et si on ouvrait cette boîte de Pandore ?

Les racines de l'action en Éducation permanente

Pour comprendre l'action telle qu'envisagée par l'Éducation permanente, le recours aux travaux de Christian Maurel⁵ – qui préfère d'ailleurs parler d'éducation populaire – est précieux : « *la racine de l'éducation populaire, c'est d'être une dimension culturelle de l'action collective. [...] La culture, ce sont des valeurs de solidarité éprouvées dans l'action collective, une représentation de soi et du monde nouvelle et originale, une conscience de soi comme nouvelle universalité qui se construit dans un mouvement d'émancipation, une puissance d'agir créant de nouveaux droits comme celui de se coaliser.* » Dans cette perspective, l'action est donc collective. Elle est construite par les mouvements et associations – en particulier d'Éducation permanente – qui font œuvre de conscientisation « *dans ce parcours à la fois long, patient mais aussi brutal qui conduit de l'assujettissement à l'émancipation [...] et à la prise de conscience de la puissance d'agir du peuple* » pour transformer la société.

¹ Décret datant de 2003 : www.galillex.cfwb.be/document/pdf/27856_004.pdf.

² www.greoli.cfwb.be/home/presse-actualites/publications/publication-presse-actualites-8.publicationfull.html.

³ www.alterechos.be/le-nouveau-decret-education-permanente-se-recentre-sur-la-participation/.

⁴ Interview d'Alda Greoli, L'Écho, 28 juillet 2017.

⁵ C. MAUREL, *Éducation populaire et puissance d'agir, Les processus culturels de l'émancipation*, Paris, L'Harmattan, 2010, pp.23-25.

Une perspective qui fait tache d'huile dans d'autres univers culturels

En Belgique, la notion d'Éducation permanente est apparue officiellement dans les années septante. Le 8 avril 1976 est approuvé un décret pour les organisations d'Éducation permanente et pour les organisations de promotion socio-culturelle des travailleurs. Il reconnaît le travail mené depuis des décennies, sans cadre légal et sans subsides, par de nombreux collectifs et associations. En 2003, ce décret est revu fondamentalement et définit l'Éducation permanente comme une « démarche visant l'analyse critique de la société, la stimulation d'initiatives démocratiques et collectives, le développement de la citoyenneté active et l'exercice des droits sociaux, culturels, environnementaux et économiques, dans une perspective d'émancipation individuelle et collective des publics, en privilégiant la participation active des publics visés et l'expression culturelle »⁶.

Dès le début des années 2000, le décret concernant les Maisons et centres de jeunes s'inspire des mêmes valeurs et finalités quand il se donne pour objectif de « favoriser le développement d'une citoyenneté critique, active et responsable, principalement chez les jeunes de 12 à 26 ans, par une prise de conscience et une connaissance des réalités de la société, des attitudes de responsabilité et de participation à la vie sociale, économique, culturelle et politique ainsi que la mise en œuvre et la promotion de pratiques socioculturelles et de création »⁷.

Une dizaine d'années plus tard, les bibliothèques publiques vont emboîter le pas en faisant clairement référence à l'Éducation permanente dans son nouveau décret : « La démarche des opérateurs du Service public de la Lecture visés par le décret s'inscrit dans une perspective d'Éducation permanente et d'émancipation culturelle et sociale à laquelle toute personne doit pouvoir prétendre

⁶ Décret relatif au soutien de l'action associative dans le champ de l'Éducation permanente, article 1^{er}, 17 juillet 2003. Décret relatif au soutien de l'action associative dans le champ de l'Éducation permanente, article 1^{er}, 17 juillet 2003.

⁷ Décret des Maisons de jeunes, article 1^{er}, 20 juillet 2000.

individuellement ou collectivement. »⁸ De même pour les Centres culturels : « L'action culturelle générale vise le développement culturel d'un territoire, dans une démarche d'Éducation permanente et une perspective de démocratisation culturelle, de démocratie culturelle et de médiation culturelle. »⁹

Une option paradoxale dans l'État social actif

On le constate, la perspective de l'Éducation permanente a marqué les prescrits légaux et les dispositifs de nombreux acteurs du monde socioculturel ces vingt dernières années. Désormais, tant les bibliothèques publiques que les centres culturels sont aussi appelés à développer des projets qui impliquent les citoyens dans des démarches dites « citoyennes », « participatives », « d'initiatives démocratiques et collectives », etc.

Or, sur le même laps de temps, une autre évolution profonde a marqué les politiques publiques, leur approche du citoyen et, par la même occasion, le monde associatif dans son ensemble : l'idéologie de l'État social actif¹⁰. Elle a, pour leitmotiv, l'activation. Celle-ci a d'abord touché le monde de la formation et de l'insertion socioprofessionnelle (on pense d'abord au Forem mais cela concerne aussi l'important secteur associatif qu'on appelle aujourd'hui les Centres d'insertion socioprofessionnelle¹¹). Elle s'est ensuite étendue aux CPAS pour concerner aujourd'hui d'autres secteurs tels que l'aide à la jeunesse, le monde judiciaire, scolaire, etc.¹²

⁸ Décret relatif au développement des pratiques de lecture organisé par le réseau public de la lecture et les bibliothèques publiques, article 1^{er}, 30 avril 2009.

⁹ Décret des Centres culturels, article 9, 21 novembre 2013.

¹⁰ Voir à ce sujet : P. PIERSON, *Politiques d'activation et changement de société : progrès ou féodalisation du social*, Cefoc, analyse n°3, mai 2016 et la revue *Atout sens, L'activation*, trimestriel n°30, Cefoc, mars 2018, pp.5-12.

¹¹ 157 centres agréés qui proposent de l'orientation professionnelle, des formations de base et des formations à un métier. Voir : www.interfede.be/cest-quoi/.

¹² Voir à ce sujet : A. FRANSSEN, *La fabrique du sujet au cœur des politiques d'activation*, Working paper n°66, Série « Subjectivité/Subjectivation », CRIDIS, UCL, octobre 2017.

Ainsi, au début des années 2000, les CPAS ne sont plus dénommés Centres Publics d'« Aide Sociale » mais bien d'« Action Sociale ». C'est là un signal significatif de cette (r)évolution dans l'approche des politiques sociales. Cela signifie le rejet d'une posture d'aide et d'assistance aux personnes dans le travail social pour la remplacer par une posture plus active, davantage centrée sur la responsabilisation individuelle des personnes. Avec les autres dimensions associées : l'autonomie ; la contractualisation assortie d'éventuelles sanctions ; l'accompagnement sous la forme du coaching ; les droits mais aussi (surtout ?) les devoirs, avec pour objectif final quasi unique : l'insertion sur le marché de l'emploi. Un autre exemple significatif pour illustrer cette évolution est l'obligation pour *tous* les usagers des CPAS de signer un contrat dit PIIS (« Projet individualisé d'intégration sociale ») pour avoir droit au revenu d'intégration sociale (ex-minimex). Des conditions du même type existent pour les personnes en formation dans les nombreuses associations actives dans l'insertion socioprofessionnelle qui sont liées contractuellement avec le CPAS ou avec le Forem.

Dans ce contexte, qu'est-ce que la dimension d'action devient pour les acteurs associatifs d'aujourd'hui ? Quid d'une action avec une visée d'émancipation dans un État social qui ne se veut plus « providence » mais bien « actif », marqué en réalité de plus en plus par l'idéologie de l'activation ?

L'exemple des services d'insertion sociale

Créés en associant des acteurs associatifs proches de l'Éducation permanente, les SIS (Services d'Insertion Sociale) sont aussi nés au début des années 2000. Ils s'adressent à « *des personnes en situation d'exclusion, et développent des actions collectives ou communautaires d'insertion sociale pouvant être : soit préventives, c'est-à-dire susceptibles d'agir sur les causes de l'exclusion ; soit curatives, c'est-à-dire susceptibles d'agir sur les conséquences de l'exclusion* »¹³. Cette initiative se voulait complémentaire aux dispositifs d'insertion socioprofessionnelle pour les personnes qui n'y trouvent pas leur place¹⁴. L'obligation

¹³ Décret relatif à l'insertion sociale, 28 juillet 2003.

¹⁴ Les objectifs des SIS : rompre l'isolement ; permettre une participation à la vie sociale,

pour les opérateurs se situait au niveau des moyens à mettre en œuvre plutôt qu'au niveau des résultats à atteindre.

Or, à l'écoute des acteurs de terrain, renforcée par la lecture des instructions données à l'inspection des SIS¹⁵, on peut observer que les intentions de départ sont aujourd'hui détournées. On constate que « *la participation aux activités d'un SIS peut également être soumise à une convention ou un contrat tel que le projet individualisé d'intégration sociale (PIIS) [...] Lorsque la participation à un SIS est reprise dans un contrat sous la forme d'un PIIS, il ne revient pas à l'administration de remettre en question la sanction prévue.* »¹⁶ Par ailleurs, les SIS doivent tenir des dossiers individuels et des listes de présence (de préférence signées) pour « *vérifier la régularité des bénéficiaires du SIS et le taux de fréquentation* ». Sur le terrain, des SIS subissent des pressions pour orienter leurs projets vers l'accès à l'emploi. On le constate, sur le fond et sur la forme, ces logiques de contrôle se situent en profonde contradiction avec les perspectives d'Éducation permanente tant elles placent les personnes dans une dynamique de contrainte et d'employabilité. Une dynamique qui risque bien de produire les effets inverses de ceux escomptés. Pour reprendre les mots de Maurel, on est plus proche de l'assujettissement que de l'émancipation.

On le constate : l'idéologie de l'État social actif a contaminé le monde de l'intervention sociale. Parler aujourd'hui d'action sociale renvoie moins à la conception de l'action dans la perspective collective de l'Éducation permanente qu'à celle d'activation des individus. Et le travail social doit désormais démontrer son utilité. Mais utile pour qui, pour quoi ?

économique, politique et culturelle ; promouvoir la reconnaissance sociale ; améliorer le bien-être et la qualité de vie ; favoriser l'autonomie (Article 4 du décret du 17 juillet 2003).

¹⁵ Direction générale opérationnelle Intérieur et Action sociale, Direction de l'Action sociale, *Manuel du service d'inspection - Service d'insertion sociale (SIS)*. Document téléchargeable sur

<http://actionsociale.wallonie.be/insertion-activation-aide-sociale/services-insertion-sociale>.

¹⁶ *Ibidem*, p.8.

Le danger du sens commun

Ces évolutions remplies de paradoxes et de contradictions posent question et provoquent de constantes confusions de sens. Pas étonnant de voir les acteurs eux-mêmes, qu'ils soient de terrain mais aussi de l'administration ou de l'inspection, tomber dans les pièges tendus par les mots et leurs interprétations à géométrie variable.

Quand, en 2011, la ministre de l'emploi veut « *pousser les jeunes à l'action* »¹⁷ en proposant de transformer le stage d'attente en stage *actif* pour une recherche d'emploi, à quoi fait-elle référence ? Quand la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB), dans sa déclaration de politique générale 2014-2019, parle de « recherche *active* d'emploi » (p.31) ou de « citoyenneté *active* » (p.50), le curseur penche-t-il davantage vers « l'agir » (au sens de l'action collective propre à l'Éducation permanente) ou vers « l'actif » plus proche de l'activation ? Face à l'article 1^{er} du décret relatif à l'Éducation permanente, le même questionnement pourrait être de mise, lorsque les notions de citoyenneté *active* et de participation *active* des publics sont évoquées. Mieux encore, quand la toute récente déclaration de politique 2019-2024 de la Fédération Wallonie-Bruxelles déclare vouloir « *valoriser les spécificités de l'action associative critique et active* » (p.40), à quels repères faut-il se référer ?

Si la lectrice, le lecteur lambda ou, plus inquiétant, les acteurs/trices de l'associatif et des services qui les concernent (sur le terrain mais aussi dans l'administration, l'inspection, etc.) font d'abord appel au sens commun ou à leur propre imaginaire pour interpréter les mots, quelle direction prendront-ils ?

À ce propos, un petit détour par le dictionnaire¹⁸ peut être éclairant. À quelles idées est-on renvoyé après consultation des mots « action », « activation », « activer » ou « actif » ?

- Action : fait ou faculté d'agir, de manifester sa volonté, en accomplissant quelque chose. *Être poussé à l'action. Liberté d'action.* Manifestation concrète de l'activité de quelqu'un, d'un groupe. *Action politique, syndicale. Programme d'action d'un parti.* Effet produit sur quelqu'un ou sur quelque chose par une personne ou par un groupe agissant d'une manière déterminée.
- Activation : action d'activer ; accélération. *L'activation des travaux.*
- Activer : rendre quelque chose plus rapide, plus vif. *Activer le feu. Activer la digestion.* Hâter l'exécution d'une action. *Activer les travaux.*
- Actif, active : qui est plein d'activité et d'énergie, dynamique. *Il reste très actif malgré son âge.* Qui agit avec efficacité, qui donne des résultats ; efficace. *Un shampoing actif.* Qui manifeste une participation effective à quelque chose. *Une propagande active.*

Conclusion de l'exercice : par rapport à « action », le mot « actif » et le verbe « activer » font davantage appel à l'idée de vitesse, de vivacité mais aussi à la notion de résultat, d'efficacité.

Quant aux synonymes, ils renforcent ce constat. Pour le mot « action », on est davantage dans le factuel (« acte », « fait », « activité »). Pour « activer », on est renvoyé à « rendre plus prompt », « accélérer ». Pour « actif », les adjectifs proches sont « énergique », « dynamique », « entreprenant », « travailleur ». Le langage de l'activation rejette donc l'imaginaire de passivité associé à l'État-providence pour renforcer celui – dynamique ! – de l'État social actif marqué par l'idéologie néolibérale. Toute intervention publique demande un « retour sur investissement ». Autrement dit, il faut produire des résultats visibles, rapides, efficaces.

Pas de détournement de sens de l'action associative !

On l'a dit : les principes et les visées de l'activation sont devenus omniprésents dans les politiques sociales. Mais, si on n'y prend garde, le « logiciel » de l'activation risque de prendre de plus en plus de place dans les politiques culturelles, entraînant des glissements qui ne sont pas anodins. Or, pour faire simple, les logiques

¹⁷ Joëlle Milquet, journal L'Écho, 2/02/2011.

¹⁸ Dictionnaire Larousse.

d'activation véhiculent deux danger majeurs qui mettent en péril l'action associative au sens noble : d'une part, le tout à l'emploi comme visée finale qui réduit le projet à former des individus employables ; d'autre part, le report de toute la responsabilité des situations vécues et des dynamiques de changement sur les individus. « Avec le risque que plus on individualise l'usager, plus on en fait une lecture et un traitement clinique (en termes de « déficit du savoir-être » et de « trouble de l'employabilité »), plus on court le risque de le stigmatiser, voire de le pathologiser, et donc de le démobiliser encore davantage. »¹⁹

Face à ce constat, il apparaît fondamental de toujours garder à l'esprit les options philosophiques et fondatrices des projets et de s'y référer pour préserver leur sens. Sans compter que « les structures d'éducation populaire sont prises dans cette ambiguïté, cette contradiction, dans les ambivalences des actions socio-culturelles au sens large du terme. C'est-à-dire qu'elles sont à la fois des espaces de transformation des rapports sociaux et des espaces de reproduction des rapports sociaux. »²⁰ Mais, dans tous les cas, les associations doivent pouvoir garder leur approche critique, leur autonomie d'action et se préserver de toute instrumentalisation. Pour éviter que leur action ne se mute en activation, sans doute faut-il garder une vigilance – collective – par rapport aux influences de l'idéologie néolibérale qui peuvent venir pervertir l'intention initiale d'un projet émancipateur. Sans cette vigilance perpétuelle, c'est l'essence même de la vie sociale et culturelle qui est menacée : « Alors que l'identité d'un peuple est un mouvement, une construction permanente, un métissage fécond, et cela depuis toujours dans l'histoire de l'humanité, les postures prises aujourd'hui à son sujet mettent en danger toute vie sociale fraternelle, la paix, la sécurité réelle : celle qui donne du travail à toutes et à tous, celle qui s'attaque réellement aux inégalités sociales et culturelles, qui se préoccupe du sort de la

¹⁹ A. FRANSSSEN, *De la critique de l'activation à la démocratisation de l'action sociale*, in Politiques HS9, septembre 2008, p.73.

²⁰ www.agirparlaculture.be/christian-maurel-leducation-populaire-grain-de-sable-et-goutte-dhuile-du-systeme/.

planète... Mais pensée et action politiques dignes de ces noms n'ont pas disparu : elles sont le fait de milliers de collectifs, d'associations, de coopératives, d'ONG, de forums... qui travaillent quotidiennement à concrétiser les aspirations des hommes et des femmes refusant le destin de la résignation et de la servitude, volontaire ou imposée »²¹. Dans cette perspective, l'action du monde associatif demeure plus que jamais féconde et porteuse d'une émancipation collective !



Philippe Pierson,
Formateur permanent au Cefoc



²¹ M. LACREUSE, *Éducation populaire et transformation sociale. Offre civile de réflexion*, www.mille-et-une-vagues.org/ocr/.